

**SECTEUR RETRAITE COMPLEMENTAIRE  
& INSTITUTIONS DE PREVOYANCE**

## **SALAIRES 2019 OU EN EST ON ?**

### **Bref rappel**

Après des années difficiles, gel des RMMG de 2014 à 2016, relance de la négociation en 2017, évolution à minima en 2018 dans un contexte de faible inflation, les premiers échanges ont eu lieu ce 31 janvier.

Rappelons également que la révision de l'annexe IV « Classifications et Salaires » n'ayant pas vraiment commencé, cette séance s'ouvre cette année encore avec la mise en œuvre de garanties sur les salaires réels que récusent les employeurs ; **Et ils ont du mal à se défaire de leur posture !**

Après avoir évoqué l'environnement économique des secteurs de la Retraite Complémentaire (AGIRC-ARRCO) et de la Prévoyance Santé (CTIP) comme c'est l'usage, nous avons pris note des données transmises par l'Association d'Employeurs.

Dans un contexte économique peu porteur depuis des années et, **face à un pouvoir d'achat des salariés de notre branche qui ne cesse de se détériorer, la CFDT a réfuté l'argument de nos employeurs : la sagesse prônée les années difficiles et, la prudence les années meilleures, brandit comme seul outil de négociation...**

### **⇒ 1<sup>ère</sup> SEANCE DE NEGOCIATION, QUI EN ANNONCE UNE AUTRE !**

**La CFDT a exprimé ses revendications, développées dans son communiqué du 29 janvier, articulant la revalorisation salariale sur trois volets.**

- 📢 **3 % de revalorisation pour les RMMG**, compte tenu de l'inflation 2018 et des prévisions 2019
- 📢 **1 prime pour tous les salariés en reconnaissance de leur implication et de leur contribution**, restructuration de la gestion avec maintien de l'objectif de qualité, réductions de la masse salariale et des effectifs de gestion... plan d'économies 2015-2018, sans oublier les figures imposées telle la DSN... Tout cela au prix de conditions de travail dégradées, alors que le second plan d'économies 2019-2022 vient de démarrer.
- 📢 **Intégration de l'objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** et des mesures permettant de l'atteindre, en application des dernières dispositions législatives.

**La CFDT a attiré l'attention des employeurs sur certains marqueurs d'inégalités salariales et de dégradation des revenus des salariés de notre branche.**

- ⊗ **Seuls 23 salariés sont visés par les RMMG, soit 0,1% des salariés de la Branche** *Cherchez l'erreur* ✍
- ⊗ **8% des effectifs ont un revenu brut annuel inférieur à 27000 €, et peuvent donc prétendre à la prime d'activité (moins de 1808€ net par mois pour un célibataire)** *Cherchez l'erreur* ✍
- ⊗ **1/3 des salariés de la Branche sont en classe 3, celle où l'on stagne le plus ! Et 82 % des salariés de cette classe sont des femmes...** *Cherchez l'erreur* ✍

**Et pourtant, les employeurs prétendent encore que les salariés de notre Branche sont trop payés ! Certains d'entre eux affirment même que les classifications leur conviennent !**

**Après avoir entendu l'ensemble des organisations syndicales, le Président de l'Association d'Employeurs a proposé de poursuivre cette négociation le 15 février 2019.**

**Nous l'attendons avec un mandat ambitieux pour les salariés !**

**A suivre...**

